



Aidez moi je ne sais plus quoi faire

Par **rosalie87**, le **05/08/2009** à **06:45**

bonjour ma mere a fait une tentative de suicide et c'est la qu'on s'est aperçut qu'elle avait fait des crédits conso revolving qui mis bout à bout arrivent environ 150000 euros elle est mariée et son mari s'est soit disant aperçu de rien même si il a des saisies sur salaire des huissiers qui l'ont appelé à son travail s'est lui qui a signé certain recommandé de créancier ou d'huissier mais il est au courant de rien de plus ma maman est hospitalisée de puis sa tentative de suicide son mari ne va pas la voir d'ailleurs il refuse tout rendez-vous avec les médecins c'est moi et une amie à ma maman qui lui payons sa télé et lui lavons son linge car son mari n'y va jamais de plus l'assistance sociale de l'hôpital a voulu aider ma maman en faisant un dossier de surendettement le problème est qu'il faut beaucoup de papiers et que son mari ne veut pas les donner l'assistance sociale lui a écrit ma maman lui a écrit mais il fait le mort il lui a interdit l'accès de la maison alors qu'ils ont acheté la maison à 2 et sont mariés sous le régime de la communauté nous sommes bloqués et ne pouvons l'aider elle gagne environ 1400 euros et a 4000 euros de prélèvement de crédit (sofinco, mediatis etc...) aurait-elle droit à l'aide judiciaire car j'ai un petit salaire 2 enfants à charge et une maison sur le dos je ne peux pas assumer un avocat. de plus j'ai de très mauvaises relations avec mon beau père car il veut savoir où est passé l'argent il ne comprends pas le système de ces crédits conso et a même été jusqu'à dire que ma mère m'a payer ma maison alors que je sais très bien que c'est moi qui paye mon crédit elle n'a que moi pour l'aider merci de me répondre je ne sais vraiment plus quoi faire elle a fait ses crédits conso en mettant son mari coemprunteur et a signé pour lui je crois qu'on doit avoir 30% d'endettement elle a environ 180% d'endettement n'aurait-ils pas du vérifier est-ce que dans son cas n'est-il pas possible d'avoir aide judiciaire

Par **beverley**, le **05/08/2009** à **22:18**

Bonjour,

Je suis très émue par ta situation et celle de ta maman, mais l'assistante sociale doit trouver le moyen de faire accepter la situation par le mari de ta mère, et pour un dossier de surendettement, il suffit de s'adresser à la Banque de France. Après, pour ce qui est de l'assistance judiciaire, je ne sais pas si c'est vraiment le problème. Peut-être vaudrait-il mieux voir une association de consommateurs, comme Que choisir, ou une association de défense des familles, comme "Familles de France". Un avocat...?

Par **rosalie87**, le **06/08/2009** à **09:57**

merci beverley de tes conseils je ne sais plus vraiment quoi faire je voulais un avocat pour faire pression sur mon beau pere car impossible de recuperer les papiers pour faire le dossier de surendettement il faut plein de papiers edf les assurances etc et ma mere n'a pas les cle de sa maison et lui il ne repond ni au courrier ni au telephone l'assistance sociale l'a convoqué mais il ne vient pas au rendez vous alors quoi faire la gendarmerie nous a dit que le seul moyen qu'on ai c'est un huissier pour qu'elle puisse rentrer chez elle ...

Par **rosalie87**, le **08/08/2009** à **10:11**

merci sedlex pouvez vous m'en dire plus sur la loi borloo car je ne sais pas ce que c'est et pensez vous que les banques n'ont pas fauté puisqu'elles n'ont verifie aucune signature et que ma mere etait a 180%endettement au lieu de 30 merci

Par **rosalie87**, le **10/08/2009** à **20:46**

merci pour vos conseils pensez vous que suite a sa situation financiere elle aurait droit a l'aide juridique. pour déposer une faillite personnelle comment doit on proceder ? c'est un avocat qui doit s'en occuper?.merci du temps que vous me consacrez